

Séance ordinaire
8 mai 2018

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **8 mai 2018 à 19 h 45** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Martine BOYER,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2018-05/104

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Le point suivant sera reporté à une séance ultérieure:

9.4 Régularisation - Installation septique sur la rue De Lausanne

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Demandes de commandite - École Pierre-Bédard - Projet magazine numérique et Gala de l'Excellence
 - 4.2. Stéphane Billette, Député de Huntington - Défi Pierre Lavoie 2018
 - 4.3. Demande d'aide financière - Soirée bal de finissants - élèves de 6e année
 - 4.4. Club Optimiste - Journée sécurité sur roues
 - 4.5. Ministère de l'Emploi et du Développement social - Confirmation aide financière - Emplois d'été
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-144-1 concernant l'adhésion au régime de retraite pour les élus municipaux
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois d'avril 2018
 - 6.2. Dépôt trimestriel- rapport financier au 31 mars 2018
 - 6.3. Assurances collectives - Modification des taux au 1er juin 2018
 - 6.4. Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ
 - 6.5. Rapport du comité des ressources humaines
 - 6.6. Désignation des fonctions et du personnel cadre et adoption de l'organigramme administratif révisé
 - 6.7. Adoption - Entente de travail du personnel cadre et des ententes particulières
 - 6.8. Modification de la grille salariale
 - 6.9. Démission - Technicienne comptable (madame Linda HÉBERT)

- 6.10. Autorisation - Appel d'offres de candidatures - Postes de contremaître et technicien en comptabilité
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Rapport d'activités du service
 - 7.2. Nomination de deux préventionnistes résidentiels 2018
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2018-197-15 concernant la circulation et le stationnement
 - 8.2. Adjudication - contrat - Achat de sel de déglacage pour hiver 2018-2019
 - 8.3. Adjudication - Contrat pour la construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée sur diverses rues locales
 - 8.4. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt numéro 2018-286 décrétant des dépenses en immobilisation - travaux de voirie
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapports d'activités du service
 - 9.2. Demande de modification au SADR de la MRC Les Jardins-de-Napierville - Ferti Technologies
 - 9.3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2018-238-2 concernant les branchements des égouts domestiques et pluviaux
 - 9.4. Régularisation - Installation septique sur la rue De Lausanne (Reporté à une séance ultérieure)
 - 9.5. Demande de permis - 2208, rang Sug (Dérogation mineure) – Construction garage détaché
 - 9.6. Demande de permis de lotissement - 940, chemin Rhéaume (Dérogation mineure)
 - 9.7. Demande de permis de lotissement - 1600, rue Jean-Baptiste (Dérogation mineure)
 - 9.8. Demande de permis - 1670-1672, rue Principale (Dérogation mineure et PIIA) - Agrandissement du bâtiment
 - 9.9. Demande de permis en vertu du PIIA - 1649, rue De Lugano (Piscine creusée et clôture)
 - 9.10. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 avril 2018
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapports d'activités du service, du comité des loisirs et du comité du festival de Saint-Michel
 - 10.2. Adjudication - contrat - Location de Chapiteaux - Festival de Saint-Michel 2018
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Célébrons les nouveau-nés - 16 mai à 9h30 au centre communautaire
 - 11.2. Début du club de marche - Gratuit au Parc des Flamants - jusqu'au 15 octobre 2018
 - 11.3. Inscription du camp de jour - 31 mai de 17h00 à 20h00 à l'Hôtel de ville
 - 11.4. Journée Sécurité sur roues - 3 juin de 11h00 à 17h00
 - 11.5. Ouverture des parcs, terrains de jeux et piste cyclable
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-05/105

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2018-05/106

Demandes de commandite - École Pierre-Bédard - Projet magazine numérique et Gala de l'Excellence

Sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception des correspondances de l'École Pierre-Bédard et accepte de commanditer la 4e édition du magazine de l'École Pierre-Bédard au montant de 100\$ ainsi que le Gala de l'Excellence qui aura lieu le 8 juin 2018 au montant de 85\$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-05/107

Stéphane Billette, Député de Huntingdon - Défi Pierre Lavoie 2018

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon et accepte de verser un don de 100\$ à Go Le Grand Défi afin de l'encourager à sa 6e année de participation au Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu du 14 au 17 juin 2018.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-05/108

Demande d'aide financière - Soirée bal de finissants - élèves de 6e année

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception d'une demande d'aide financière pour les élèves de 6e année qui désirent avoir un bal de finissants qui aura lieu au centre communautaire de Saint-Michel, le 8 juin 2018 et accorde une aide financière au montant de 100\$ pour l'évènement.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-05/109

Club Optimiste - Journée sécurité sur roues

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance du Club Optimiste datée du 26 avril 2018 et accepte de faire un don de bicyclettes et/ou planches à roulettes et/ou patins à roues alignées et/ou trottinettes et/ou casques protecteurs pour l'évènement de la journée de la sécurité sur roues qui se tiendra le 3 juin 2018 de 11h00 à 17h00, pour un montant maximum de 1 200\$ (taxes incluses);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Ministère de l'Emploi et du Développement social - Confirmation aide financière - Emplois d'été

Le conseil accuse réception de la correspondance de Service Canada datée du 23 avril 2018 dans laquelle il confirme une aide financière de 17 280\$ pour l'embauche d'étudiants en 2018.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-144-1 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Michel au régime de retraite pour les élus municipaux

Monsieur Marcel ROY, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Michel au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* pour tous les membres du conseil.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-05/110

Adoption des comptes du mois d'avril 2018

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'avril 2018 telles que déposées au montant de 285 617,24 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 107 282,22 \$;
Salaires payés nets: 60 977,03 \$;
Comptes à payer: 117 357,99 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Dépôt trimestriel- rapport financier au 31 mars 2018

Ce conseil prend acte du dépôt des activités financières au 31 mars 2018.

Assurances collectives - Modification des taux au 1er juin 2018

QUE ce conseil prend acte des modifications des taux annoncées pour le régime d'assurances collectives offert par La Capitale.

Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ

ATTENDU que conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Saint-Michel et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE ce conseil confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la municipalité de Saint-Michel mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité de Saint-Michel durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

Que la municipalité de Saint-Michel s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

Que la municipalité de Saint-Michel accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant;

ADOPTÉE

Rapport du comité des ressources humaines

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines tenue le 12 avril 2018.

2018-05/112

Désignation des fonctions et du personnel cadre et adoption de l'organigramme administratif révisé

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil désigne les fonctions suivantes comme personnel cadre de la Municipalité et adopte l'organigramme révisé, tel que présenté:

- Directeur des services techniques;
- Secrétaire-trésorière adjointe;
- Contremaître du service des travaux publics;
- Directeur du service de prévention des incendies;
- Directeur adjoint du service de prévention des incendies;
- Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire;

ADOPTÉE

2018-05/113

Adoption - Entente de travail du personnel cadre et des ententes particulières

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte l'entente de travail du personnel cadre telle que rédigée et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes particulières de certains employés cadres.

ADOPTÉE

2018-05/114

Modification de la grille salariale

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la nouvelle grille salariale telle que présentée, et ce, à compter du 1er mai 2018

ADOPTÉE

Démission - Technicienne comptable (madame Linda HÉBERT)

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de madame Linda HÉBERT, technicienne comptable, datée du 1er mai 2018 dans laquelle elle annonce sa démission. Le conseil la remercie pour ses bons et loyaux services et lui souhaite du succès dans son nouvel emploi.

2018-05/115

Autorisation - Appel d'offres de candidatures - Postes de contremaître et technicien en comptabilité

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la procédure d'affichage pour les postes suivants:

- contremaître pour le service des travaux publics (2e affichage);
- technicien comptable pour le service de l'administration générale;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois de janvier à mars 2018.

2018-05/116

Nomination de deux préventionnistes résidentiels 2018

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur du service de prévention des incendies, autorise l'embauche de messieurs Jayson MAROTTE-LAPLANTE et Raphaël LEFRANÇOIS, à titre de préventionnistes en sécurité-incendie résidentiels pour la saison estivale 2018 à partir du 16 mai, au taux horaire stipulé dans l'entente intervenue avec l'Association des pompiers de Saint-Michel et autorise l'embauche de monsieur Jessy FAUCHER à titre de remplaçant.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2018-197-15 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel

Monsieur Patrick PHANEUF, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel afin de prolonger la zone scolaire (30km/h), d'ajouter des panneaux arrêts à l'intersection des rues des Perdrix et des Faucons et d'interdire le stationnement à l'Hôtel de ville, au parc des Flamants, à la Caserne et aux travaux publics de 23h00 à 6h00.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-05/117

Adjudication - contrat - Achat de sel de déglçage pour hiver 2018-2019

M. le maire a apposé son droit de veto sur cette résolution le 16 mai 2018.

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville a procédé à un appel d'offres pour l'achat regroupé de sel de déglçage pour l'hiver 2018-2019;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir:

Nom de l'entreprise	Montant (tonne métrique) / taxes exclues
Compass Minerals Canada Corporation	100,06\$
Sel Warwick	106.95\$
Cargill	108.06\$
Mines Solen (division Sel Windsor)	110.36\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat pour l'achat regroupé de sel de déglçage pour l'hiver 2018-2019 à Saint-Michel à Compass Minerals Canada Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 100,06\$ la tonne métrique incluant le transport (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-05/118

Adjudication - Contrat pour la construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée sur diverses rues locales

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la construction d'un égout pluvial et réfection de chaussée sur les rues Grégoire, Luc, Montclair, Chanteclair et Boisclair et que quatre soumissions ont été reçues, à savoir:

Nom de l'entreprise	Montant (taxes exclues)
CBC 2010 inc.	1 636 877,58\$
Excavation C.G.	2 513 589,91\$
Location d'Angelo inc.	2 334 996,50\$
Sintra inc. (Montérégie-Rive-Sud)	2 030 093,00\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc., accepte les soumissions et octroie le contrat pour la construction d'un égout pluvial et réfection de chaussée des rues Grégoire, Luc, Montclair, Chanteclair et Boisclair à CBC 2010 inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 636 877,58 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2018-283 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt numéro 2018-286 décrétant des dépenses en immobilisation - travaux de voirie

Monsieur Patrice LIRETTE, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépenses en immobilisations et un emprunt de 625 000\$ pour des travaux de voirie ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 20 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mars 2018.

2018-05/119

Demande de modification au SADR de la MRC Les Jardins-de-Napierville - Ferti Technologies

ATTENDU que la demande vise à agrandir les installations de la compagnie Ferti Technologies;

ATTENDU que l'ensemble des démarches ont été réalisées avec la CPTAQ afin d'exclure une superficie de 3,65 ha de la zone agricole permanente;

ATTENDU que la MRC les Jardins-de-Napierville a appuyé la demande d'exclusion dans la résolution no 2016-126;

ATTENDU que dans la résolution no 2016-126, la MRC les Jardins-de-Napierville s'est engagée à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de façon à modifier la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Michel en conformité avec la décision de la CPTAQ;

ATTENDU que l'orientation préliminaire de la CPTAQ, datée du 14 mars 2017, autorisait la demande d'exclusion avec condition;

ATTENDU que dans une lettre datée du 29 mars 2018, la CPTAQ déclare que la condition exigée dans l'orientation préliminaire est remplie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC les Jardins-de-Napierville dans le but de modifier la

limite du périmètre d'urbanisation et les affectations du sol adjacentes (Urbaine secondaire et agricole dynamique).

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2018-238-2 concernant les branchements des égouts domestiques et pluviaux

Madame Martine BOYER, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les branchements des égouts domestiques et pluviaux afin de clarifier la procédure relative au raccordement des branchements d'égouts privés effectués après les travaux de construction du réseau d'égout domestique et du réseau d'égout pluvial.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Régularisation - Installation septique sur la rue De Lausanne

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2018-05/120

Demande de permis - 2208, rang Sug (Dérogation mineure) – Construction garage détaché

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-04-0011) pour l'obtention d'un permis de construction (#2018-04-0055) au 2208, rang Sud (lot 3 992 127 Cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise l'ajout d'un garage détaché dont:

- la superficie sera de 104,52 mètres carrés;
- la hauteur sera de 7,32 mètres et;
- la porte de garage sera de 4,27 mètres;

alors qu'en vertu du Règlement numéro 185 sur le zonage:

- la superficie autorisée est de 75 mètres carrés, sans toutefois excéder la superficie au sol du bâtiment principal;
- la hauteur autorisée est de 6 mètres, sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal et;
- la hauteur de la porte de garage ne peut pas être supérieure à 2,5 mètres;

ATTENDU que le bâtiment principal sur le lot 3 992 127 Cadastre du Québec a une superficie au sol de 68,03 mètres carrés;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de refuser la demande telle que présentée, mais suggère d'autoriser un garage détaché d'une superficie maximale de 75 mètres carrés, une porte de garage d'une hauteur maximale de 3,66 mètres et dont la hauteur du garage détaché ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de fixer l'usage autorisé à l'intérieur du garage détaché afin qu'il soit strictement d'usage résidentiel et que l'entrée charretière doit demeurer de la même largeur que l'existante actuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure (#2018-04-0011), telle que présentée;

TOUTEFOIS, advenant que la demande soit modifiée de façon à ce que le garage détaché ait une superficie maximale de 75 mètres carrés, une porte de garage d'une hauteur maximale de 3,66 mètres et dont la hauteur du garage détaché ne dépasse pas la hauteur du bâtiment principal situé sur le lot 3 992 127 Cadastre du Québec, le conseil approuve la demande de dérogation mineure modifiée et autorise l'émission du permis

de construction (#2018-04-0055), sous réserve que l'usage autorisé à l'intérieur du garage détaché soit strictement un usage résidentiel, c'est-à-dire accessoire à la résidence principale et que la largeur de l'entrée charretière demeure la même.

ADOPTÉE

2018-05/121

Demande de permis de lotissement - 940, chemin Rhéaume (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-04-0010) pour l'obtention de trois permis de lotissement (#2018-04-0052, 2018-04-0053 et 2018-04-0054) dans la zone R-1;

ATTENDU que la demande de lotissement vise à permettre un morcellement de la propriété située au 940, chemin Rhéaume (lot 3 991 112 Cadastre du Québec) et de la propriété située au 910, chemin Rhéaume (lot 3 991 114 Cadastre du Québec) afin de créer deux lots transitoires, soient les lots 6 243 277 et 6 243 278 Cadastre du Québec

ATTENDU que les deux lots transitoires formeront, par la suite, un nouveau lot, soit le lot 6 243 280 Cadastre du Québec et aura une largeur de 30,63 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de lotissement, la largeur minimale d'un lot doit être de 50 mètres;

ATTENDU que le lot 3 991 112 Cadastre du Québec qui deviendra le lot 6 243 276 Cadastre du Québec sera dérogoire quant à sa largeur puisqu'il sera de 38,41 mètres alors qu'en vertu du Règlement de lotissement, la largeur minimale d'un lot doit être de 50 mètres;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2018-04-0010) telle que présentée et autorise l'émission des permis de lotissement (#2018-04-0052, 2018-04-0053 et 2018-04-0054), conditionnellement à ce que l'implantation de la future résidence projetée soit centrée entre les deux résidences existantes et que la marge avant soit une moyenne des bâtiments adjacents.

ADOPTÉE

2018-05/122

M. le maire a apposé son droit de veto sur cette résolution le 23 mai 2018.

Demande de permis de lotissement - 1600, rue Jean-Baptiste (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-04-0009) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#2018-04-0051) relativement à l'immeuble situé au 1600, rue Jean-Baptiste (lot 3 991 365 Cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande de lotissement vise à permettre un morcellement de la propriété située au 1600, rue Jean-Baptiste (lot 3 991 365 Cadastre du Québec) afin de créer deux lots distincts, soient les lots 6 230 908 et 6 230 909 Cadastre du Québec

ATTENDU que le lot projeté (6 230 908 Cadastre du Québec) aura une superficie de 859 mètres carrés, alors qu'en vertu du Règlement de lotissement, la superficie minimale est de 1 400 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure (#2018-04-0009) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-05/123

Demande de permis - 1670-1672, rue Principale (Dérogation mineure et PIIA) - Agrandissement du bâtiment

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-04-0012) assujettie aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la fois assujettie à une demande de dérogation mineure pour l'obtention d'un permis d'agrandissement (#2018-04-0061) relativement à l'immeuble situé au 1670-1672, rue Principale (lot 5 364 462 Cadastre du Québec), dans la zone CR-6;

ATTENDU que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal d'une dimension de 11 mètres par 15,11 mètres, reconfiguration intérieure des espaces de bureaux, quelques modifications extérieures telles que le remplacement de la porte de garage en cour avant par une fenêtre double, remplacement des revêtements extérieurs en cours latéraux et arrière et l'ajout d'un avant-toit à l'arrière du bâtiment d'une dimension de 3 mètres par 19 mètres avec toiture en bardeau d'asphalte;

ATTENDU que le bâtiment principal a déjà été agrandi une première fois en 2006, alors qu'en vertu du Règlement 185 sur le zonage, un usage et une construction dérogatoire et protégée par des droits acquis peut être agrandi qu'une seule fois;

ATTENDU que le bâtiment principal est dérogatoire, mais protégé par des droits acquis pour ce qui a trait à la marge avant secondaire de 3,34 mètres alors qu'en vertu du Règlement numéro 185 sur le zonage, la marge minimale dans la zone CR-6 est de 7 mètres;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2018-04-0012) telle que présentée et autorise l'émission du permis d'agrandissement (#2018-04-0061) relativement à l'immeuble situé au 1670-1672, rue Principale (lot 5 364 462 Cadastre du Québec), conditionnellement à l'obtention d'un plan de construction signé et scellé par un architecte et d'un plan d'implantation signé et scellé par un arpenteur-géomètre;

ADOPTÉE

2018-05/124

Demande de permis en vertu du PIIA - 1649, rue De Lugano (Piscine creusée et clôture)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-04-0013) pour l'émission d'un permis (#2018-04-0062) pour installer une piscine creusée et une clôture au 1649, rue De Lugano (lot 4 727 896 Cadastre du Québec) dans la zone R-18;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2018-04-0013) et autorise l'émission du permis (#2018-04-0062) pour l'installation d'une piscine creusée et d'une clôture au 1649, rue De Lugano (lot 4 727 896 Cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2018-05/125

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 avril 2018

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 avril 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapports d'activités du service, du comité des loisirs et du comité du festival de Saint-Michel

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2018, des procès-verbaux des réunions du comité des loisirs tenues les 27 mars et 23 avril 2018 et des procès-verbaux des réunions du comité du festival tenues les 26 mars et 17 avril 2018.

2018-05/126

Adjudication - contrat - Location de Chapiteaux - Festival de Saint-Michel 2018

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs;

ATTENDU qu'un soumissionnaire a confirmé qu'il ne soumissionnerait pas;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue, à savoir:

Nom de l'entreprise	Montant (taxes exclues)
Chapiteau Montréal inc.	10 795\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission et octroie le contrat de location de chapiteaux à Chapiteau Montréal inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 10 795\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Célébrons les nouveau-nés - 16 mai à 9h30 au centre communautaire;
- Début du club de marche - Gratuit au Parc des Flamants - jusqu'au 15 octobre 2018;
- Inscription du camp de jour - 31 mai de 17h00 à 20h00 à l'Hôtel de ville;
- Journée Sécurité sur roues - 3 juin de 11h00 à 17h00;
- Ouverture des parcs, terrains de jeux et piste cyclable;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2018-05/127

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h35, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général & secrétaire-trésorier